Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260428-DEL2026_093-DE

Liffré=Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE VINGT-HUIT AVRIL A VINGT HEURE TRENTE, les membres de la Communauté de communes de Liffré-Cormier Communauté, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guillaume BEGUE.

Lieu de la séance	Salle des Halles, Saint-Aubin-du-Cormier
Date de convocation	22 avril 2026
Présents	MMES A. BEAULIEU, L. BODIN, C. BRIDEL, I. CERNEAUX, K. CHESNAIS-GIRARD, S. CHYRA, I. GAUTIER, C. GILLET, N. HEUZE-MICHEL, M. LANGLAIS-ELLEOUET, C. LE BON, C. LEMOINE, P. MACOURS, A-L. OULED-SGHAÏER, E. THOMAS-LECOULANT, B. VANNIER, MM O. BARBETTE, J. BEGASSE, G. BEGUE, J. BELLONCLE, B. BONENFANT, B. CHEVESTRIER, Y. DANTON, J. DELAUNAY, G. DUMONT, E. FLAUX, E. FRAUD, T. JOUANGUY, M. V. LEMIERE, Y. LE ROUX, J-M. PELLEN, J-PH. ROUDIER, M. F. TROUVE R. SALAUN, D. VEILLAUX.
Absents représentés	M. L. BOUTHELOUP (POUVOIR A M. D. VEILLAUX), M. A. PECHON (POUVOIR A M. J. BELLONCLE),
Absents	
Secrétaire de séance	M. D. VEILLAUX

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des emplois et des effectifs

Rapporteur : Emmanuel FRAUD

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la fonction publique, notamment les articles L332-14 et L332-8 ;

VU l'arrêté préfectoral n°35-2023-10-03-00002 du 03 octobre 2023 portant modification des statuts de la Communauté de Communes « Liffré-Cormier Communauté » ;

VU le tableau des emplois et des effectifs ;

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260428-DEL2026_093-DE

VU les avis rendus par le comité social territorial du 9 février 2026 ;

Il est exposé ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est également nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs en cas de création, de suppression, ou de modification d'un poste (grade, catégorie hiérarchique, temps de travail).

Les suppressions de postes doivent obligatoirement recueillir l'avis du comité social territorial avant que l'organe délibérant prenne sa décision.

Les modifications d'emplois correspondent à des suppressions et/ou créations d'emplois. Par exemple, la modification du ou des grades sur lesquels est ouvert un emploi ou le changement de statut d'un poste.

L'avis du Conseil Communautaire sur les suppressions et créations d'emplois proposées ci-après est donc sollicité :

Créations d'emplois

FILIERE	CAT.	GRADES DU POSTE	INTITULE DU POSTE	POLE	DIRECTION / SERVICE	TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE	PRECISIONS / COMMENTAIRES
Administrative	A	Attaché Attaché principal	Chargé de mission auprès de la direction générale	DGRESS	Direction Générale	Temps complet 35/35	Création d'un emploi ayant pour objectif le transfert d'un agent titulaire réintégré suite à la vacance du poste de Directeur.trice Finances, sur un emploi correspondant à ses compétences

Modifications d'emplois

FILIERE	CAT.	GRADES DU POSTE	INTITULE DU POSTE	POLE	DIRECTION / SERVICE	TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE	PRECISIONS : COMMENTAIRES
Technique	A et B	AVANT Ingénieur APRES Ingénieur Technicien principal 1ère classe Technicien principal 2ème classe Technicien	Responsable Bâtiments	DGRESS	Direction Générale	Temps complet 35/35	Ouverture du poste aux 3 grades du cadre d'emploi des techniciens territoriaux afin de renforcer l'attractivité et la correspondance de l'emploi avec des profils plus variés.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260428-DEL2026_093-DE

Administrative	A	Attaché	AVANT Chargé.e de mission tourisme - Emploi permanent APRES Chargé.e de développement touristique – Contrat de projet	PECJST	Mission Tourisme	Temps complet 35/35	Suite à la création de l'office de tourisme intercommunal, la stratégie de développement touristique a été revue et ajustée. En 2024 le poste de chargé.e de mission tourisme avait été transformé en emploi permanent afin de permettre de renouvellement du contrat de l'agent occupant le poste. En 2025, le contrat n'a pas été renouvelé compte tenu de la réorientation de la stratégie touristique. Il est proposé de modifier à nouveau cet emploi, en contrat de projet. L'objectif du projet : mettre en œuvre la stratégie de développement touristique. Durée prévisionnelle du projet : 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications du tableau des emplois et des effectifs telles que présentées ci-avant ;
- **DIT QUE** les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président de Liffré-Cormier Communauté ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

La séance est levée à 21h35

Fait à Saint-Aubin-du-Cormier, le 28 avril 2026

Le Président,	**La Secrétaire de séance,**
Guillaume BEGUE	David VEILLAUX

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Liffré-Cormier Communauté.